

Rapport du maire sur la situation financière

Salaberry-de-Valleyfield, le 5 juillet 2021

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield dévoile les résultats de son rapport financier pour l'année 2020.

Ce rapport financier 2020 est déposé en conformité avec la Loi sur les cités et villes, article 105.1. Le rapport de l'auditeur indépendant fait état d'une opinion sans réserve sur la fiabilité de ce rapport financier.

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, la Ville de de Salaberry-de-Valleyfield a dégagé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 8 763 462 \$ sur des revenus totalisant 88 100 236 \$.

Compte tenu des normes comptables, un excédent de fonctionnement de 555 856 \$ provenant des résultats financiers de la Société du Port de Valleyfield est inclus dans cet excédent. Les opérations exclusives de la Ville démontrent donc un excédent de fonctionnement à des fins fiscales non consolidé de 8 207 626 \$.

Cet excédent de 8,2 M\$ s'explique dans un premier temps par des revenus de fonctionnement plus élevés en regard des prévisions budgétaires 2020 (+5 434 700 \$). Plus précisément, les transferts gouvernementaux (+3 250 000 \$) provenant essentiellement de l'aide financière de 2 880 000 \$ accordée par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la taxation (+235 000\$), les droits de mutations (+ 430 000\$), les amendes (+270 000 \$) et les autres recettes (+730 000 \$) et en dernier lieu les affectations d'excédents (+1 515 000 \$) expliquent cet écart positif.

Cependant, compte tenu de la pandémie COVID-19, certaines sources de revenus ne sont pas réalisées à la hauteur des prévisions, entre autres, les services rendus (-580 000 \$), les intérêts sur arrrages de taxes compte tenu du congé consenti pour la période du 1^{er} avril au 31 août (-210 000 \$) et les ventes de terrains (-990 000 \$).

D'autre part, des charges nettement inférieures au budget adopté (-2 772 929 \$) ont contribué à ce résultat financier. Parmi les dépenses les plus significatives, la masse salariale et les avantages sociaux (-1 355 000 \$), les honoraires et contrats (-980 000 \$), les locations et l'entretien (-670 000 \$) ainsi que les biens non durables (-505 000 \$) ainsi que les frais de financement (-295 000 \$).

Au 31 décembre 2020, l'excédent non affecté totalise 8 780 181 \$. Tel que prévu par la < Politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents de fonctionnement >, le conseil affectera une partie de ce surplus à des réserves qui pourront être utilisées au moment choisi, par le conseil municipal.

Les réserves mentionnées précédemment sont détenues à même l'excédent de fonctionnement affecté qui totalise 10 094 247 \$ au 31 décembre 2020. Cet excédent tient compte d'une somme de 2 927 324 \$ réservé au développement de la Société du Port.

Les fonds réservés totalisent 9 092 893 \$, réparti selon les différentes natures soit : le capital non engagé du fonds de roulement (1,7 M\$), les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés (6,6 M\$) et l'excédent cumulé du service de transport adapté aux personnes handicapées (700 K\$).

Bilan des projets réalisés en 2020

Lors de l'adoption des prévisions budgétaires, le programme triennal d'immobilisations prévoyait des investissements totalisant 34,3 M\$ pour l'année 2020. Les projets réalisés au cours de l'exercice financier 2020 ont engendré des investissements de 31,3 M\$ dont 6,1 M\$ ont été payés par des promoteurs ainsi 25,2 M\$ ont été assumés par la Ville.

Les principaux projets réalisés :

- les infrastructures de la rue de la Barrière – 2,9 M\$;
- les infrastructures de la rue Jacques -Cartier – 6,8 M\$;
- l'entrée principale au port – 1,3 M\$
- l'amélioration des parcs municipaux – 2,1 M\$;
- la rénovation du réseau supérieure de voirie – 2,2 M\$;
- le pavage de nouvelles rues – 900 K\$;
- l'agrandissement des installations portuaires – 2,2 M\$
- la rénovation des infrastructures du pôle institutionnel – 700 K\$;
- la mise en place d'un stationnement au centre-ville – 700 K\$;
- le dragage au port – 600 K\$

L'endettement à la charge exclusive de l'ensemble des contribuables est stable en nombres absolus par rapport à 2019, soit 132 M\$. Une dette totalisant un peu plus de 16 M\$ (15 M\$ en 2019) est assumée par le Gouvernement du Québec dans le cadre de ses programmes de subventions aux infrastructures. La Société du port de Valleyfield est responsable de 10,5 M\$ (9 M\$ en 2019). En dernier lieu, les riverains ayant bénéficié de travaux d'infrastructures prennent en charge leur part de dette représentant 21 M\$ laquelle est également stable par rapport à 2019.

Ces données font en sorte que le poids de la dette s'en trouve réduit en fonction des deux indicateurs utilisés dans la *Politique de la gestion de la dette*, adoptée en mars 2020. Dans le premier cas, le ratio du service de la dette à l'ensemble des contribuables sur le budget total, la baisse est de 8 %. Dans le deuxième cas, le ratio de cette même dette sur la richesse foncière uniformisée, le recul est de 6 %.

Conclusion

Voici donc, un résumé des résultats financiers de notre Ville. On peut affirmer que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est dans une position financière enviable. Pour une deuxième année consécutive, les résultats financiers démontrent une vigueur soutenue du développement économique. Cette ferveur économique aura permis de dégager un excédent de fonctionnement qui nous incite à envisager l'avenir avec optimisme. Le conseil s'assurera d'utiliser cette marge financière à bon escient.

Impacts de la situation covidienne

Depuis maintenant plus d'une année que les mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement ont des conséquences plus ou moins difficiles sur l'ensemble des secteurs d'activités quotidiennes de nos concitoyens. De côté financier, l'impact sur nos recettes et déboursés auront été tout de même assez facile à absorber. Certaines sources de revenus supplémentaires combinées à des économies de dépenses ont permis de résorber l'ensemble de ces impacts. Les résultats présentés le démontrent amplement.

Le secteur du loisir qu'il soit sportif ou culturel a été durement affecté par la pandémie. Dans ce contexte, l'aide financière accordée par le Gouvernement du Québec pourra servir à remettre en marche ce secteur d'activité grandement nécessaire au bien-être de nos concitoyens.

Le rapport financier sera disponible pour consultation sur notre site internet au www.ville.valleyfield.qc.ca

Miguel Lemieux.
Maire
Ville de Salaberry-de-Valleyfield